

# AVIS PUBLIC



## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi, 2 juillet 2025**, au **Parc Armand-Bombardier**, à l'angle des boulevards Armand-Bombardier et Perras, les demandes de dérogations mineures suivantes :

---

### **8555-8557, avenue Joliot-Curie - Lot numéro 1 617 147 - District de Rivière-des-Prairies**

- Permettre une case de stationnement d'une longueur de 4,60 mètres au lieu de 5,5 mètres minimum (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel que modifié, article 182);
- Permettre une case de stationnement d'une largeur de 2,2 mètres au lieu de 2,75 mètres minimum (Règlement de zonage RCA09-Z01, tel que modifié, article 182).

---

### **12630, boulevard Guin Est - Lot numéro 6 347 445 - District La Pointe-aux-Prairies**

- Permettre un agrandissement ayant une hauteur de 17,85 m au lieu du maximum de 16 m indiqué à la grille des spécifications mètres, tel que prescrit à l'article 101 du Règlement de zonage RCA09-Z01, tel que modifié.

---

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 16 juin 2025

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj